

1. Analyse de reliquats azotés

1 analyse de reliquats azotés (ou MO sur prairies, vigne) dès 3 ha en ZV, sur 1 des 3 cultures principales, ou dès 1 ha en ZV si maraîchage.

2. Plan prévisionnel de fumure

Date limite pour les cultures d'hiver : 1er mars (sortie hiver) | Et avant le 1er apport ou
pour les cultures de printemps : 15 juin (semis) | le 2ème si fractionnement

Calcul de la dose pour chaque culture : détail (sauf sur CIPAN et culture avec moins de 50 u).

Dépassement de dose à justifier par un outil de pilotage, ou rdt supérieur, ou accident cultural.

3. Fractionnement des apports d'azote

- **Toutes cultures** 2 apports minimum si dose d'azote entre 100 et 150 u
3 apports minimum si dose d'azote >150 u
- **Maïs** 1er apport (au semis) 40 u maximum
2 apports (au lieu de 3) seulement si 2^{ème} apport ≤ 100 u ou 2^{ème} apport après 8 feuilles

4. Cahier d'enregistrement des apports d'azote

Enregistrer chaque apport : date – engrais ou effluent - quantité – unités d'azote, par parcelle

5. Couverture des sols (CIPAN...)

. Cas des intercultures longues

Obligatoire pendant les intercultures longues par l'implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN) ou d'une culture dérobée, repousses de colza, ou repousses de céréales (20 % maximum).

Dans le cas d'un CIPAN

Implantation avant le 15 octobre.
Maintien au moins 2 mois
Destruction après le 1^{er} novembre. (1er octobre sur la Zone argile ZCA)
soit mécanique, soit par le gel. (*chimique est interdite, sauf TCS, vivaces*)

Après cultures de maïs grain, sorgho ou de tournesol, possibilité de broyage fin des cannes suivi d'un enfouissement des résidus dans les 15 jours suivant la récolte.

Couverture non obligatoire dans 3 cas :

- 1- après culture récoltée après le 20 septembre, hors maïs grain, sorgho, tournesol
- 2- en agriculture biologique, si gestion automnale des adventices par faux semis (seul le mulch obligatoire après maïs grain, sorgho, tournesol)
- 3- en « zone à contrainte argileuse ZCA » (= *commune classée ou îlot avec taux argile ≥ 25%*), à 2 conditions :
 - Couverture des sols sur 25 % mini. de la surface en interculture longue située en ZCA
 - Bande végétalisée non fertilisée d'au moins 5 m de large le long des cours d'eau IGN* de la ZCA

*trait plein/pointillés, nommés ou non

Mesures compensatoires : Bilan azoté post-récolte + enregistrement dates de récolte, faux-semis, travail du sol

. Cas des intercultures courtes

Obligatoire entre un colza et une culture semée à l'automne. Elle peut être obtenue par les repousses de colza denses et homogènes spatialement qui doivent être maintenues au minimum 1 mois.

- **En tous cas (CIPAN, repousses, cultures dérobées), enregistrer** les modalités de destruction.